



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 juin 2022
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 55 de la résolution [2612 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 17 mars au 16 juin 2022. Il rend compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis le précédent rapport, en date du 21 mars 2022 ([S/2022/252](#)), y compris les progrès accomplis dans la réalisation des jalons et indicateurs définis dans le plan de transition.

II. Évolution de la situation politique

2. La période à l'examen a été marquée par les préparatifs des élections de 2023 et l'action politique menée pour lutter contre l'insécurité dans les provinces de l'est du pays.

3. Dans la nuit du 2 au 3 juin, l'Assemblée nationale a adopté les modifications qu'il avait été proposé d'apporter à la loi électorale. L'opposition n'a pas participé au vote au motif qu'il ne serait pas tenu compte, dans le texte proposé, du consensus préalable. Des dispositions du texte pourraient rendre plus transparente la gestion des résultats électoraux. D'autres prévoient des moyens d'encourager l'inclusion de femmes sur les listes des candidats, notamment une exonération des frais de dépôt pour les listes sur lesquelles les femmes représentent au moins 50 % des candidats dans une circonscription donnée. Le Sénat est maintenant saisi de ce texte.

4. Le vote a eu lieu après des semaines de débats marqués par des divergences entre les acteurs politiques. Le Front commun pour le Congo avait boycotté le processus, au motif qu'il fallait revoir la composition de la Commission électorale nationale indépendante et de la Cour constitutionnelle et parvenir à un consensus sur l'ensemble du processus électoral. Le 22 avril et le 6 mai, respectivement, Martin Fayulu et le Bloc patriotique, composé d'organisations laïques catholiques et protestantes, de partis politiques d'opposition et de composantes de la majorité, ont organisé des manifestations pour appeler à un consensus sur l'ensemble du processus



électoral. La police a dispersé les deux manifestations. Le 10 mai, la Cour constitutionnelle a commencé à procéder à son renouvellement par tiers (trois de ses neuf membres). Certains acteurs de l'opposition et de la société civile ont estimé que cette démarche était illégale et visait à renforcer le contrôle politique exercé par le camp présidentiel sur la Cour. Parallèlement, des organisations de femmes et des parlementaires ont intensifié leur campagne en faveur de l'inclusion d'un quota de genre ou de dispositions garantissant la parité femmes-hommes absolue dans la loi électorale révisée. La MONUSCO a exercé ses bons offices en vue d'apaiser les tensions et a notamment encouragé toutes les parties prenantes à faire preuve de souplesse et d'un esprit constructif et souligné qu'une loi électorale faisant l'objet d'un consensus et garantissant la transparence et l'inclusion était nécessaire.

5. Comme l'avait demandé la Commission électorale nationale indépendante, l'Organisation des Nations Unies a envoyé une mission d'évaluation des besoins à Kinshasa du 21 mars au 6 avril en vue de formuler des recommandations sur l'étendue et les modalités d'une éventuelle assistance électorale avant les élections générales qui se dérouleront en 2023. Les 6 et 9 mai, des élections de gouverneurs ont eu lieu dans 14 des 26 provinces à l'issue desquelles trois femmes ont été élues gouverneures et une vice-gouverneure.

6. Le 8 avril, à Nairobi, le Président, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, et le Président de la République du Kenya, Uhuru Kenyatta, en sa qualité de Président du Sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA), ont signé le traité d'adhésion de la République démocratique du Congo à la CEA. En marge de la cérémonie tenue à cette occasion, les présidents de la République démocratique du Congo, de la République du Kenya, de la République du Rwanda et de République de l'Ouganda ont tenu un premier conclave des chefs d'État axé sur la lutte contre l'insécurité causée par les groupes armés nationaux et étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 21 avril, lors d'un deuxième conclave des chefs d'État tenu à Nairobi, ces pays ont convenu d'amorcer une initiative régionale visant à promouvoir le désarmement des groupes armés qui s'appuierait sur une mobilisation politique et serait mise en œuvre par une force militaire.

7. Par la suite, du 23 au 27 avril, à Nairobi, un secrétariat conjoint kenyan-congolais a facilité des consultations entre les autorités congolaises et les groupes armés locaux auxquelles ont pris part 30 personnes représentant 18 groupes armés des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Après qu'il aurait été porté atteinte au principe de cessation des hostilités le 24 avril, la participation de la faction M23 Makenga aux consultations a été suspendue, mais celle de la faction M3 Runiga a été maintenue. Du 17 au 24 mai, une deuxième série de consultations a eu lieu à Bunia (province de l'Ituri), Goma et Beni (province du Nord-Kivu) et Bukavu (province du Sud-Kivu). Les représentants de 56 groupes armés et de 40 communautés locales y ont participé et fait des recommandations sur les mesures à prendre aux fins du désarmement et de la réintégration communautaire, autres que l'amnistie ou l'intégration systématique dans l'armée, qui ont été exclues. À la demande du secrétariat conjoint, la MONUSCO a facilité les consultations, en fournissant une assistance logistique, une aide à la planification ainsi que des services spécialisés en contexte.

8. Le 27 mai, après la reprise des combats avec le Mouvement du 23 mars (M23) au Nord-Kivu, M. Tshisekedi a présidé une réunion du Conseil supérieur de la défense élargi aux autorités parlementaires et judiciaires. Le Conseil a considéré le M23 comme un mouvement terroriste, a accusé le Rwanda de soutenir le M23, a suspendu les vols de RwandAir à destination de la République démocratique du Congo et a convoqué l'ambassadeur du Rwanda. Dans de multiples déclarations publiées depuis la reprise des combats, plusieurs personnes et entités membres du Gouvernement

rwandais ont nié soutenir le M23, affirmé que les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) étaient de connivence avec les groupes armés, dont les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et laissé entendre que la Mission, par l'appui qu'elle fournissait aux FARDC était complice.

9. À un moment où les discours de haine contre les personnes parlant kinyarwanda se multipliaient dans le pays, le Gouvernement a demandé à la population de s'abstenir de tenir de tels discours. À partir du 23 mai, la MONUSCO, en coordination avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, a usé de ses bons offices, en dialoguant avec les acteurs politiques et diplomatiques du pays et de la région concernés, en vue de désamorcer les tensions en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région. La MONUSCO a également engagé des échanges avec des parties prenantes au Nord-Kivu en vue d'apaiser les tensions intercommunautaires et de demander des comptes à ceux qui attisent ces tensions.

10. Le 28 mai, en marge du sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Malabo, la capitale de la République de Guinée équatoriale, le Président de l'Union africaine, Macky Sall, a annoncé qu'il s'était entretenu avec M. Tshisekedi et le Président de la République du Rwanda, Paul Kagame, en vue de désamorcer les tensions et qu'il avait nommé le Président de la République d'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en vue de régler le différend entre les deux pays. Le 31 mai, M. Tshisekedi s'est rendu en Angola, où la situation entre les deux pays a été examinée.

III. Situation de sécurité

11. La situation de sécurité a été marquée par la résurgence du M23 au Nord-Kivu ainsi que par la poursuite des attaques contre les civils par la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) en Ituri et par les Forces démocratiques alliées (ADF) en Ituri et au Nord-Kivu, par la poursuite des opérations militaires dans le contexte de l'état de siège, qui faisait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale et d'une évaluation par le Gouvernement et a continué d'être prorogé, sans être modifié, tous les 15 jours, comme exigé dans la Constitution, et par la montée des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

A. Province de l'Ituri

12. Les civils et les entités étatiques chargées de la sécurité ont continué d'être la cible d'attaques perpétrées par la CODECO et le groupe armé Zaïre dans les territoires de Djugu et de Mahagi, et par les ADF et la Force patriotique et intégrationniste du Congo dans le territoire d'Irumu. Du 17 mars au 31 mai, 409 civils, dont au moins 48 femmes et 32 enfants, ont été tués, et 127, dont au moins 21 femmes et 5 enfants, blessés. Bien que les factions de la CODECO, à l'exception d'une, aient signé le 4 juin un document dans lequel elles se sont déclarées disposées à cesser les hostilités et à adhérer au processus de Nairobi à la suite d'un dialogue intercommunautaire facilité par la MONUSCO à Rethy, dans le territoire de Djugu, la CODECO a continué de s'en prendre aux civils. Le nombre de personnes déplacées en Ituri a dépassé les 2 millions, soit jusqu'à 25 % de la population de la province.

13. Dans le territoire de Djugu, les attaques menées par la CODECO contre les membres de la communauté hima se sont multipliées, notamment celles visant des sites de déplacés. En représailles, des combattants du groupe Zaïre ont mené des attaques contre des zones habitées majoritairement par des Lendu. Dans la partie ouest de Mongbwalu, les deux groupes ont commis des violences et attaqué des civils,

principalement aux alentours des sites miniers. Entre le 17 mars et le 31 mai, 199 civils, dont au moins 35 femmes et 26 enfants, ont été tués, et 89 autres, dont au moins 9 femmes et 2 enfants, blessés lors d'actes de violence attribués à la CODECO. Des combattants du groupe Zaïre ont tué 19 civils, dont au moins 3 femmes et 1 enfant, et en ont blessé 9. Des combattants de la CODECO auraient en outre tué cinq civils et blessé deux civils dans le territoire de Mahagi.

14. Dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, pendant la même période, les ADF ont perpétré des attaques lors desquelles 165 civils, dont au moins 6 femmes et 3 enfants, ont été tués, et 10 autres, dont 4 femmes, blessés. La plupart des attaques ont été commises aux alentours de Komanda et des routes menant à Mambasa et Luna. Les activités des ADF ont atteint un pic en avril lorsque des combattants ont fui la zone de Tchabi sous la pression des opérations militaires conjointes congolaises et ougandaises. Par ailleurs, entre le 17 mars et le 14 avril, neuf civils ont été tués, dont au moins une femme, et un civil blessé, lors de violences perpétrées par la Force patriotique et intégrationniste du Congo contre la communauté hima. Le 14 avril, lors d'un forum de médiation destiné à la communauté bira facilité par la MONUSCO et les autorités locales, la Force patriotique et intégrationniste du Congo s'est engagée à cesser ses attaques contre les civils hima.

B. Province du Nord-Kivu

15. Dans la région du Grand Nord, les conditions de sécurité se sont détériorées malgré les opérations militaires conjointes congolaises et ougandaises qui, comme l'ont annoncé les FARDC et les Forces de défense populaires de l'Ouganda le 1^{er} juin, seraient prolongées de deux mois. Sous l'effet de la pression militaire, les combattants des ADF se sont dispersés mais ont commis des attaques sur une zone géographique plus large. Entre le 17 mars et le 5 juin, les ADF ont perpétré au moins 48 attaques contre des civils et des positions des FARDC, dans le sud-est, l'est et le nord du territoire de Beni, tuant 192 civils, dont 139 hommes, 49 femmes et 4 enfants, et blessant 35 civils, dont 28 hommes et 7 femmes. Le groupe « Province d'Afrique centrale de l'État islamique » a revendiqué deux attaques des ADF menées le 25 mars et le 19 avril lors desquelles cinq civils ont été tués. Au cours de la période considérée, 14 attaques à l'engin explosif improvisé attribuées aux ADF, lors desquelles 3 civils et 3 soldats des FARDC ont été tués et 11 civils et 13 soldats des FARDC blessés, ont été signalées.

16. Dans la région du Petit Nord, les affrontements entre les groupes armés et entre ceux-ci et les FARDC ont continué de représenter des menaces pour les civils. Dans les territoires de Rutshuru et de Nyiragongo, des combats entre le M23 et les FARDC auraient fait 22 morts, dont 4 femmes et 2 enfants, parmi les civils et entraîné le déplacement d'environ 190 000 civils, dont plus de 32 000 auraient franchi la frontière avec l'Ouganda. Dans le territoire de Masisi, des affrontements auxquels ont participé des groupes Maï-Maï, des factions Nyatura, des factions de Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) et les FARDC ont entraîné le déplacement d'environ 4 500 civils. Dans le territoire de Walikale, des hostilités entre la faction Guidon du NDC-R et les Forces patriotiques populaires-Armée du peuple (FPP-AP) ont entraîné la mort de 17 civils, dont 7 hommes, 5 femmes et 5 enfants.

17. Le 29 mars, un hélicoptère de la MONUSCO s'est écrasé aux alentours de Tshanzu. Les huit Casques bleus qui se trouvaient à bord pour effectuer une mission de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ont trouvé la mort. Une enquête est toujours en cours.

18. Le 22 mai, le M23 a mené des attaques contre différentes positions des FARDC et de la MONUSCO de multiples directions aux alentours de Shangï, dans le territoire

de Rutshuru. Du 24 au 27 mai, de violents combats entre les FARDC et le M23 ont continué en plusieurs endroits autour du territoire de Rutshuru, le M23 faisant peser une menace sur des positions militaires stratégiques et la route nationale 2. Après une période de calme relatif à partir du 28 mai, le 6 juin, les combats ont repris le 6 juin lorsque des échanges de tirs d'armes légères et de tirs d'artillerie ont été signalés en différents endroits dans tout le territoire de Rutshuru. La MONUSCO, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, a fourni un appui aux FARDC, à savoir des hélicoptères, des tirs d'artillerie et un appui tactique, et a facilité le redéploiement des soldats des FARDC du Grand Nord pour repousser les attaques du M23.

19. Le 23 mai, le Gouvernement rwandais a demandé au Mécanisme conjoint de vérification élargi d'enquêter sur les tirs d'artillerie qui auraient touché Kinigi et Nyange, dans le district de Musanze au Rwanda. Il a affirmé que les tirs d'artillerie avaient été effectués par les FARDC et que plusieurs personnes avaient été blessées et des infrastructures locales endommagées. Le même jour, les FARDC ont informé la MONUSCO que 17 obus d'artillerie avaient atterri à Katale et dans le périmètre du camp militaire de Rumangabo. Le Gouverneur militaire du Nord-Kivu a formellement demandé que le Mécanisme conjoint de vérification élargi enquête sur les bombardements à Rumangabo et à Katale. Le 10 juin, deux enfants ont été tués et un blessé lorsque des obus de mortier ont atteint Biruma (à 20 km au sud de Rutshuru). Le 12 juin, trois civils, des hommes, ont été tués à la suite d'un tir d'obus qui a touché Kabindi (à 9 km au sud-est de Rutshuru). La République démocratique du Congo et le Rwanda ont publié d'autres déclarations faisant état d'accusations mutuelles concernant des bombardements et ont chacun demandé que le Mécanisme conjoint de vérification élargi enquête sur les faits allégués.

20. Le 28 mai, les FARDC ont signalé l'arrestation de deux soldats de la Force de défense rwandaise (FDR) à Biruma, à 20 kilomètres à l'ouest de la frontière avec le Rwanda. Le même jour, le Gouvernement rwandais a affirmé que les soldats de la FDR avaient été enlevés par les FARDC et les FDLR à la frontière alors qu'ils étaient de patrouille sur le territoire rwandais. Le 11 juin, la FDR a publié une déclaration dans laquelle elle a confirmé que les deux soldats avaient été libérés à la suite des efforts de médiation entrepris par le Président de la République d'Angola.

C. Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

21. Au Sud-Kivu, l'insécurité a persisté du fait des violences commises par les Maï-Maï Raïa Mutomboki dans le nord de la province, des conflits intercommunautaires dans les Hauts et Moyens Plateaux, des affrontements dans les plaines de Rusizi entre les FARDC et les groupes Maï-Maï, ainsi que des affrontements entre des groupes armés burundais, dont Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) et, semble-t-il, des membres de la Force de défense nationale du Burundi. Entre le 17 mars et le 9 juin, 52 civils ont été tués, dont 37 hommes, 12 femmes et 3 enfants, et 43 autres blessés, dont 37 hommes, 4 femmes et 2 enfants.

22. Dans la partie nord du Sud-Kivu, principalement dans le territoire de Shabunda, des factions Maï-Maï Raïa Mutomboki ont continué de perpétrer des attaques, concentrées autour des sites miniers. Dans le même temps, la violence a continué de reculer progressivement dans le territoire de Kalehe, après la trêve conclue à la fin de 2021 entre les communautés tembo, hutu et havu.

23. La situation dans les Hauts et Moyens Plateaux des territoires d'Uvira, de Fizi et de Mwenga est restée tendue, marquée par des violences entre des groupes armés qui représenteraient les intérêts des communautés, ainsi que par des attaques

perpétrées contre les FARDC et les civils, dont des populations déplacées. Les environs de Minembwe, Mikenge, Bijombo, Kahololo, Bibokoboko et Baraka ont continué d'être des foyers d'insécurité. Entre le 17 mars et le 9 juin, 40 civils, dont 27 hommes, 10 femmes et 3 enfants ont été tués, et 38 blessés, dont 33 hommes, 4 femmes et 1 enfant. Les groupes Twigwaneho et Maï-Maï ont continué de recruter et de former de nouveaux combattants.

D. Province du Tanganyika

24. Les conditions de sécurité sont restées relativement stables, malgré l'insécurité persistante dans le secteur du Nord-Lukuga, dans le territoire de Nyunzu, et dans la zone de Bendera, dans le territoire de Kalemie. Les actes de banditisme commis sans relâche par des groupes Maï-Maï, souvent concentrés autour des sites miniers, à un moment où la présence des forces de sécurité de l'État était insuffisante, ont donné lieu à 94 atteintes à la sécurité entre le 17 mars et le 6 juin. Certains groupes armés responsables de ces atteintes, dont les Maï-Maï Yakutumba, opéraient à partir des provinces du Maniema et du Sud-Kivu et ont perpétré des attaques au Tanganyika. Lors d'affrontements entre milices twa et bantoues à proximité des sites miniers au sud de Kalemie, qui ont eu lieu entre le 10 et le 14 mai, 32 civils ont été tués et 16 autres blessés. En outre, des cas de violence sexuelle contre 42 femmes et 7 filles ont été recensés. Le nombre de personnes déplacées a augmenté, passant à 407 818 au 31 mars ; celles-ci se trouvaient principalement dans les territoires de Kongolo, Nyunzu et de Kalemie. Ces déplacements de plus en plus nombreux ont en grande partie été effectués depuis la province de Maniema en direction du territoire de Kongolo.

IV. Situation des droits humains

25. En mars et en avril, la MONUSCO a recensé 1 233 violations des droits humains et atteintes à ces droits, soit une légère augmentation de 2 % par rapport aux deux mois précédents (1 212). Les groupes armés étaient responsables de 57 % de ces violations et atteintes. Au moins 479 personnes (352 hommes, 96 femmes et 31 enfants) ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires, contre 539 en janvier et en février.

26. Plus de 89 % des violations et atteintes ont été commises dans des provinces touchées par le conflit. Les combattants Nyatura dans la province du Nord-Kivu auraient commis la plupart des atteintes recensées, tandis que les ADF ont encore été responsables des attaques les plus meurtrières, qui ont fait 225 morts parmi les civils (183 hommes, 39 femmes et 3 enfants). Les attaques perpétrées par le M23 dans le territoire de Rutshuru ont également donné lieu à des atteintes aux droits humains, notamment le 28 mars, lorsque 13 hommes et 3 femmes ont été tués, et que 3 hommes, 1 femme et 1 enfant ont été blessés par des combattants du M23 lors d'une attaque contre des positions des FARDC.

27. Les soldats des FARDC déployés dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri auraient continué de commettre des violations des droits humains et du droit international humanitaire, y compris l'exécution extrajudiciaire de 49 hommes et de 9 femmes.

28. Le nombre de violations de l'espace démocratique recensées a augmenté de 19 % par rapport au trimestre précédent. Le nombre de violations qui auraient été commises par des membres de l'Agence nationale de renseignements a doublé. Au Nord-Kivu, le 1^{er} avril, 12 membres du mouvement citoyen Lutte pour le changement, qui avaient été arrêtés le 11 novembre 2021 lors d'un sit-in organisé afin de protester

contre l'état de siège, ont été condamnés à 12 mois de prison par le tribunal militaire de garnison de Beni. Les forces de sécurité congolaises ont également violemment réprimé des manifestations pacifiques. Le 22 avril, 20 manifestants ont été arrêtés et 20 autres blessés à Kinshasa. Du 26 au 29 avril, la MONUSCO a participé à un forum sur les discours de haine, à Bangui, organisé dans le cadre de l'action menée en collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale en vue d'élaborer une stratégie régionale visant à prévenir et combattre les discours de haine en Afrique centrale. La MONUSCO a organisé trois ateliers à Kinshasa avec, respectivement, des journalistes, des organisations de la société civile et les autorités, notamment à l'appui de l'adoption d'une proposition de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie. Le 6 juin, la MONUSCO a organisé une réunion à Goma avec les chefs des communautés hunde, hutue, nande, nyanga, tembo et tutsie. À la suite de cette réunion, les chefs ont encouragé les membres de chacune de leur communauté à ne pas tenir de discours de haine et ont signé un communiqué conjoint dans lequel ils se sont engagés à promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés et ont invités les acteurs politiques et ceux de la société civile à ne pas se lancer dans la provocation, les discours de haine et la violence.

29. Au moins 25 soldats des FARDC, 10 officiers de la Police nationale congolaise, 7 agents de l'Agence nationale de renseignements et 62 membres de groupes armés ont été reconnus coupables de crimes liés à des violations des droits humains. Le tribunal militaire de Beni a condamné 47 membres de groupes armés et leurs complices pour des infractions, dont des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, à des peines allant de cinq années d'emprisonnement à la peine capitale.

V. Situation humanitaire

30. De multiples maladies endémiques, dont le choléra, la rougeole, la poliomyélite, la méningite et la maladie à coronavirus (COVID-19) continuent de sévir dans le pays. Au 3 juin, le Ministère de la santé avait signalé 89 189 cas confirmés de COVID-19, dont 1 338 décès des suites de la maladie. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 1 302 638 personnes sont complètement vaccinées, soit 1,2 % de la population éligible.

31. Le 23 avril, le Ministère de la santé a déclaré la quatorzième épidémie de maladie à virus Ebola à Mbandaka dans la province de l'Équateur. Au 1^{er} juin, cinq cas avaient été confirmés, tous mortels, dans trois zones sanitaires à Mbandaka et à Wangata. Le Ministère de la santé a mobilisé les comités de gestion des situations d'urgence national et provinciaux afin de coordonner la riposte. S'appuyant sur les enseignements tirés des ripostes précédentes, la communauté humanitaire s'est rapidement mobilisée pour aider le Gouvernement à endiguer la propagation de la maladie. Dans sept zones sanitaires de la province de l'Équateur, les interventions ont été renforcées, notamment les systèmes d'alerte rapide, les activités de prévention et de maîtrise des infections et la mobilisation de la population. La vaccination des personnes ayant eu des contacts directs ou rapprochés avec des cas confirmés a commencé le 27 avril. Au 31 mai, 1 513 personnes avaient été vaccinées. La recherche des contacts, la lutte anti-infectieuse, le manque de ressources et l'acceptation insuffisante par la population sont les principaux obstacles à l'endiguement de l'épidémie. Au 7 juin, les prestataires de services participant à la riposte étaient en grève depuis 12 jours. Ils réclamaient le versement d'arriérés de paiement. Cette grève a eu des effets sur les activités de recherche des contacts.

32. Les intervenants humanitaires ont continué de travailler dans des conditions de plus en plus dangereuses. Depuis le début de l'année, ont été signalés 126 faits ayant

entravé l'accès humanitaire, dont 69 atteintes à la sécurité concernant les humanitaires ou leurs biens ; 4 agents humanitaires ont été tués, 10 enlevés et 1 blessé. Des actes de violence commis par des groupes et des activités criminelles faisaient partie des atteintes à la sécurité signalées. Les partenaires humanitaires ont continué de se heurter à des difficultés administratives.

33. Au 7 juin, le plan de réponse humanitaire 2022 pour la République démocratique du Congo, destiné à aider 8,8 millions de personnes, avait reçu 15 % des 1,88 milliard de dollars nécessaires. Les organisations humanitaires ont eu du mal à mobiliser des ressources au-delà de celles nécessaires aux secours d'urgence immédiate, tandis que les financements reçus étaient souvent destinés à aider les personnes déplacées, ce qui a rendu difficile la cohésion sociale avec les communautés d'accueil. Dans ce contexte, du 5 au 12 mai, le Ministre des affaires sociales, des actions humanitaires et de la solidarité nationale, Modeste Mutinga, a entrepris une série de visites conjointes avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) dans plusieurs capitales européennes afin de faire appel aux bonnes volontés et de mobiliser des ressources.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

34. La MONUSCO a continué de renforcer les stratégies à l'échelle de la Mission et les stratégies par zone, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales, provinciales et locales, pour protéger les civils mis en danger par les groupes armés. Face à la résurgence du M23, elle s'est employée à anticiper les discours de haine et à en atténuer les effets. Le 17 mars, un plan d'urgence en matière de protection locale a été adopté pour la région du Petit Nord au Nord-Kivu. Le 30 mars, à la suite d'un examen du système d'alerte et d'intervention rapides de la Mission qui avait été achevé en décembre 2021, la MONUSCO a publié des directives visant à améliorer l'efficacité des dispositifs d'alerte et d'intervention rapides, notamment pour ce qui est de détecter et traiter les alertes et de contrôler l'efficacité de l'information afin de mieux appliquer le principe de responsabilité.

35. La MONUSCO a continué de se tenir en contact avec les FARDC pour planifier et mener des opérations offensives conjointes, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle s'est employée à ce que de telles opérations n'aient pas ou peu de répercussions négatives sur les civils et s'est concertée avec les FARDC et les Forces de défense populaires de l'Ouganda afin de renforcer la coordination tripartite, notamment en cherchant à établir un centre de coordination à Beni.

B. Interventions sur le terrain

36. Le réseau d'alerte locale de la Mission a reçu en moyenne 330 alertes par mois, dont 45 % provenaient du Nord-Kivu, 36 % du Sud-Kivu et 15 % de l'Ituri. Les forces de sécurité de l'État et la MONUSCO sont intervenues au cours de 49 % de ces alertes. Les autres alertes (51 %) étaient soit trop imprécises, soit hors de portée.

37. En Ituri, au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Tanganyika, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a effectué 194 missions ponctuelles entre le 17 mars et le 8 juin, qui ont permis de détruire 6 800 cartouches d'armes légères, 293 restes explosifs de guerre et 16 autres engins explosifs. Des séances de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs et aux restes de guerre ont été

organisées à Kinshasa, Bukavu, Goma, Bunia et Beni à l'intention du personnel militaire et civil des Nations Unies, du personnel des organisations non gouvernementales, et des autorités et populations locales. Le Service de la lutte antimines a détruit 27 engins explosifs improvisés et environ 50 kilogrammes d'explosifs commerciaux.

38. En Ituri, la Mission a maintenu un dispositif militaire dynamique, auquel étaient associées des mesures non militaires, dans chaque territoire touché par le conflit. Dans le territoire de Djugu, la MONUSCO a poursuivi les efforts visant à protéger les populations vulnérables dans les sites de déplacés près de Bayoo, Fataki, Drodoro, Roe et Jina. Des patrouilles préventives et des interventions rapides lors d'alertes, au cours desquelles les échanges de tirs avec des combattants de la CODECO étaient fréquents, ont permis de contrecarrer de multiples tentatives d'attaques ou d'en atténuer les effets. Les activités de mobilisation de la population visant à améliorer l'alerte rapide ont abouti à la mise en place de nouveaux comités locaux de protection, dont un à Saliboko, près de Roe, le 3 mai. Le 5 avril, la Mission a effectué une opération de bouclage et de ratissage dans la zone des Bali, neutralisant 10 combattants armés ; un Casque bleu de la MONUSCO a été tué au combat. Le 24 avril, la MONUSCO et les FARDC ont mené une opération offensive conjointe dans la région de Bula, lors de laquelle un camp de regroupement de la CODECO a pu être démantelé. Du 1^{er} au 5 juin, la MONUSCO a aidé les autorités de l'État à organiser un dialogue intracommunautaire pour la communauté lendu dans le territoire de Djugu. Des centaines de personnes y ont participé, dont des représentants de factions de la CODECO qui se sont engagés à cesser les hostilités contre les FARDC et les autres groupes armés et à participer au processus de Nairobi.

39. Face à l'intensification des activités des ADF dans le territoire d'Irumu, la brigade d'intervention de la force a étendu sa zone d'opérations et de responsabilité à la province de l'Ituri. Le 23 mars, la brigade d'intervention a établi une base opérationnelle temporaire à Komanda. Du 17 au 21 avril, elle a mené une opération offensive conjointe avec les FARDC, lors de laquelle des camps de regroupement des ADF dans la réserve du mont Hoyo ont été démantelés. Dans la région de Komanda, la Mission a également multiplié les activités de communication visant à faciliter la coopération avec la population locale.

40. Dans la région du Grand Nord de la province du Nord-Kivu, la brigade d'intervention a continué d'assurer la protection physique des civils par une forte présence de patrouilles robustes le long des principales routes et dans les zones exposées aux attaques. La MONUSCO s'est également employée à trouver et à établir, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, des zones de sécurité à proximité des bases de la brigade d'intervention afin d'y accueillir les personnes déplacées si nécessaire. Elle a eu des échanges avec les acteurs locaux de la protection dans tout le Grand Nord et a facilité des ateliers de renforcement des capacités sur la gouvernance en matière de sécurité dans les villes de Butembo et de Beni. Ces efforts ont abouti à l'élaboration de plans de sécurité locaux. La Mission a également assuré la liaison avec des groupes de la société civile et des groupes politiques au Nord-Kivu en vue d'atténuer les tensions et a facilité la médiation entre ces groupes et les autorités locales dans la ville de Beni.

41. Dans la région du Petit Nord de la province du Nord-Kivu, la Mission a maintenu et mis en place des déploiements d'unités de combat dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, notamment à Kibumba, Rumangabo, Kabindi, Rwanguba et Chengerero, afin d'assurer la protection physique des civils, le passage en toute sécurité des personnes déplacées et l'accès des intervenants humanitaires. Elle a également établi une base opérationnelle avancée devant servir de position d'arrêt dans la région de Shangi. Elle a communiqué avec les autorités des provinces en vue

de faire face aux menaces que les affrontements entre le M23 et les FARDC font peser sur les civils, et a aidé à organiser un atelier de trois jours sur la désinformation et les discours de haine à l'intention des professionnels des médias, afin d'anticiper les éventuels discours de haine contre les communautés perçues comme étant proches du M23.

42. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a facilité des réunions de conciliation dans le territoire de Kalehe auxquelles ont participé des représentants des communautés tembo, hutu et havu, à la suite de l'accord que celles-ci avaient conclu en décembre 2021. Comme mesure de protection, la Mission a également effectué 135 patrouilles de longue distance à proximité des sites miniers dans le territoire de Shabunda. Dans les Hauts et Moyens Plateaux, elle en a effectué 95 en vue de prévenir les activités armées et les violences liées aux tensions intercommunautaires. Elle a renforcé sa présence près de Bibokoboko, où des groupes Maï-Maï menaçaient d'attaquer les quelque 17 000 membres de la communauté banyamulenge revenus dans la région. En outre, en collaboration avec les autorités provinciales, la Mission a facilité une réunion entre les communautés banyamulenge, beembe, banyindu et bafuliro à Baraka pour relancer le dialogue intercommunautaire.

43. Au Tanganyika, la MONUSCO a effectué 18 patrouilles de longue distance le long de la route reliant Kalemie à Bendera pour faire face au banditisme persistant et aux activités des Maï-Maï dans la zone de Bendera. Dans le cadre de la planification de la transition dans la province, la Mission a renforcé les capacités des acteurs locaux de la protection le long de la route reliant Kalemie à Bendera. Le 17 mars, elle a, en collaboration avec les services de protection civile de la province, formé 65 acteurs locaux, dont 28 femmes et un grand nombre de jeunes, à l'utilisation des outils de protection à des fins d'alerte rapide.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Stabilisation et causes profondes des conflits

44. La stratégie nationale du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (P-DDRCS) a été validée le 4 avril. Elle inscrit les efforts de stabilisation dans un cadre global de consolidation de la paix axé sur la cohésion sociale, le rétablissement de l'autorité de l'État, le relèvement et la gouvernance, notamment la justice transitionnelle. Dans la nouvelle stratégie, les enseignements tirés du précédent programme national de stabilisation et de relèvement et du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, sont pris en compte et l'accent mis sur les processus pilotés par la collectivité, décentralisés et menés par les civils. L'objectif est de permettre aux acteurs provinciaux et locaux d'adapter le programme au contexte qu'ils connaissent et de veiller à ce que les résultats obtenus contribuent à satisfaire les besoins économiques et les besoins en matière de sécurité de leur communauté.

45. À la demande du Gouvernement, la MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé des discussions avec les parties prenantes nationales, provinciales et locales, ainsi qu'avec les donateurs et la société civile, afin de faciliter l'élaboration de plans opérationnels à l'échelle des provinces aux fins de la mise en œuvre du P-DDRCS. Les 27 et 28 avril, 100 parties prenantes, dont le Gouverneur de la province et les membres de la coordination nationale du P-DDRCS, ont participé à un atelier sur l'exécution de la stratégie du Programme au Sud-Kivu, organisé par des organisations non gouvernementales et le PNUD. Lors de cet atelier, les membres du cadre de concertation pour la paix et d'appui au programme ont été officiellement nommés. Cependant, des retards dans la nomination

des coordinateurs provinciaux et l'allocation de ressources à la coordination nationale et aux coordinations provinciales ont entravé la mise en œuvre.

46. Le 7 mai, le Premier Ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a convoqué une réunion avec les donateurs et des représentants d'entités des Nations Unies pour discuter du Fonds de cohérence pour la stabilisation et a annoncé qu'il assurerait les fonctions de Vice-Président du conseil d'administration. Le 23 mai, lors d'une réunion du conseil d'administration, il a été décidé d'allouer 11 millions de dollars à des activités alignées sur le P-DDRCS qui seraient menées en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu et devraient établir un lien entre la réintégration communautaire à court terme et les questions à plus long terme relatives à la stabilité. Deux phases seraient prévues, à savoir, dans un premier temps, un dialogue démocratique et des activités concernant le travail contre rémunération visant à mobiliser le soutien de la communauté et à produire des effets rapides pour les combattants démobilisés et les membres de la communauté, puis l'application des recommandations qui auront été formulées à l'issue des dialogues en vue d'améliorer la gouvernance locale équitable et inclusive. Le 26 mai, le Président Tshisekedi a nommé les trois coordinateurs provinciaux du P-DDRCS pour, respectivement, l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, dont une femme, ainsi que leurs six adjoints, dont trois femmes.

47. Des activités de réintégration socioéconomique ont été lancées dans le cadre du projet intitulé « Appui à la résilience sociale et la résilience des communautés affectées par la Force de résistance patriotique d'Ituri » mené par l'Organisation internationale pour les migrations dans le territoire d'Irumu pour favoriser la résilience des communautés touchées et réduire le recrutement et la mobilisation par les groupes armés. Lors d'un atelier tenu à Bunia du 29 mars au 1^{er} avril, les autorités locales, la société civile et la MONUSCO ont élaboré une stratégie de sensibilisation et de communication pour les territoires de Djugu et d'Irumu, dans le cadre du projet intitulé « Ensemble pour la paix et la sécurité à Djugu » financé par le Fonds de cohérence pour la stabilisation.

B. Réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire

48. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a continué de faciliter le dialogue et l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité. Les 24 et 25 mars, en collaboration avec les commissions défense et sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat, et le Bureau du conseiller pour les questions de sécurité nationale, la Mission a organisé un atelier sur la planification et les projections pour 2022 dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité.

49. La mise en œuvre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice a continué d'aider les institutions judiciaires à assurer les services nécessaires et à appliquer le principe de responsabilité. La Mission a entretenu des contacts avec les autorités judiciaires de la ville de Beni, fournissant des conseils techniques et des avis en matière de sécurité, ainsi qu'un soutien logistique pour l'examen des affaires concernant le meurtre de deux imams en mai 2021, qui font partie d'un ensemble plus vaste d'affaires mettant en cause d'anciens combattants des ADF et des Maï-Maï. La Mission a également facilité la tenue d'audiences foraines dans des affaires de violences sexuelles dans les localités de Mambasa (Ituri), de Katana (Sud-Kivu) et de Tshikaji (Kasaï-Central). À Katana, 8 soldats des FARDC, 7 policiers congolais et 30 civils ont été déclarés coupables de viol, et 2 soldats des FARDC, 3 policiers et 1 civil de meurtre.

50. La MONUSCO a continué d'aider les autorités nationales à élaborer et mettre en œuvre une stratégie de justice transitionnelle. Le Ministre des droits humains a lancé des consultations nationales avec la population sur la mise en place possible de

mécanismes de justice transitionnelle. Les consultations ont commencé le 2 mars à Kalemie (Tanganyika) et se sont poursuivies le 14 mars à Tshikapa (Kasaï), le 18 mars à Goma (Nord-Kivu) et le 21 mars à Matadi (Kongo-Central). La MONUSCO a apporté un appui technique.

51. La MONUSCO a continué de renforcer les capacités du personnel judiciaire et pénitentiaire de l'État. Au cours de la période considérée, elle a facilité la formation de 161 officiers de police judiciaire, greffiers et secrétaires des parquets, dont 40 femmes, sur l'exécution efficace de leurs tâches. En réponse à une demande des FARDC, elle a organisé une formation de cinq jours sur les enquêtes en criminalistique numérique à l'intention de six membres du personnel judiciaire militaire, en vue de la création d'une cellule consacrée à de telles enquêtes au sein de l'Auditorat général. La MONUSCO a mené une formation sur la sécurité en milieu pénitentiaire, les droits humains et les interventions en cas de problème, à l'intention de 25 policiers et de 3 femmes officiers affectés à la prison. Du 13 au 19 mai, la MONUSCO a facilité une formation à la sécurité en milieu pénitentiaire dispensée à 60 personnes, dont 13 femmes, à Beni, Butembo et Bunia.

52. La Mission a continué de fournir un appui dans 11 prisons prioritaires. Au 3 juin, le nombre total de détenus dans les prisons prioritaires s'élevait à 23 950 (y compris 626 femmes et 689 enfants), dont 75 % en détention provisoire, et le taux de surpopulation s'établissait à 442 %. Le 21 avril, la Mission a mis à disposition la prison réhabilitée de Lubero dans le cadre des efforts visant à décongestionner la prison de Butembo. Au cours de la période considérée, 1 276 détenus condamnés ont été libérés en application de décrets de grâce présidentielle pris en juillet et décembre 2021. La MONUSCO a fourni un appui technique et consultatif aux autorités en vue de déterminer quels détenus pouvaient en bénéficier et de traiter leurs dossiers. Elle a également continué de soutenir des projets de sécurité alimentaire en vue de lutter contre le problème de la malnutrition sévère dans les prisons. Au 7 juin, le nombre de décès de détenus enregistrés dans les prisons prioritaires est passé à 98, contre 48 au cours de la période précédente, une augmentation qui s'explique par les effets de la surpopulation carcérale croissante, à savoir la malnutrition et mauvaises conditions sanitaires, notamment la propagation de maladies infectieuses.

53. Du 17 mars au 11 avril, le Service de la lutte antimines et la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre ont mené trois évaluations sur le terrain, à Goma, à Kalemie et à Bukavu, afin d'évaluer la gestion des armes et des munitions détenues par l'État. Le 25 avril, le Service de la lutte antimines a lancé une formation sur la sécurité physique et la gestion des stocks à l'intention des FARDC, de la Police nationale congolaise et de l'Institut congolais pour la conservation de la nature.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

54. La MONUSCO a recommandé que les autorités de l'État donnent la priorité à la mise en œuvre du P-DDRCS dans la province du Tanganyika. Elle a également lancé un projet pilote dans la province à l'appui du programme. Ce projet est axé sur la réfection des routes, l'amélioration des sources d'eau ou la mise à disposition de nouvelles sources, l'installation de panneaux solaires et le développement agricole dans le village de Lambo Katenga et ses environs. À la demande des autorités de l'État, la Mission a également entrepris des travaux de génie afin de construire des installations sanitaires d'hygiène et des abris au centre de désarmement et de démobilisation de Mubambiro, au Nord-Kivu, qui est fortement surpeuplé et géré par les FARDC et le P-DDRCS.

55. La MONUSCO a continué d'appuyer le désengagement volontaire des combattants de groupes armés. Entre le 17 mars et le 7 juin, elle a désarmé 83 ex-combattants congolais, dont 3 femmes, et aidé à leur retour dans leurs communautés d'origine. Dans le cadre des activités que la MONUSCO continu de mener en matière de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement, deux anciens combattants burundais et sept anciens combattants rwandais, ainsi que quatre hommes ou garçons et neuf femmes ou filles à charge, ont été accueillis dans des sites de transit. Les anciens combattants rwandais et les personnes à leur charge ainsi qu'un des combattants burundais ont été rapatriés.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

56. La MONUSCO a continué de faciliter la participation des femmes aux processus politiques et à la prise de décisions. Le 22 mars, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO a rencontré des femmes leaders pour discuter de la façon dont leur rôle était perçu par les médias. L'accent a été mis sur les processus électoraux. Au cours de la période considérée, la Radio de la femme, soutenue par la MONUSCO, a continué de diffuser un programme hebdomadaire visant à promouvoir la participation des femmes et des jeunes au processus électoral. Du 2 au 4 mai, à Zongo, dans la province du Kongo-Central, le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la MONUSCO ont organisé une retraite à l'intention de députés nationaux et d'experts de la société civile. Les participants ont examiné le projet de loi électorale en vue de trouver des moyens d'accroître la participation des femmes et des personnes vivant avec un handicap. Le 21 mars, la MONUSCO a organisé un atelier à l'intention des médiatrices à Kitshanga, au Nord-Kivu. Cette réunion a contribué à redynamiser le réseau local de médiatrices et à évaluer les activités de règlement des conflits et de médiation mises en œuvre par les participantes.

57. Pour promouvoir la participation véritable des femmes dans le secteur de la sécurité, les 19 et 26 avril, la MONUSCO a organisé, à l'intention de 90 femmes membres des FARDC et de 50 femmes membres de la Police nationale congolaise, des séances de mentorat axées sur le leadership et l'évolution de carrière à un haut niveau de responsabilité. Le 28 avril, en collaboration avec la police technique et scientifique, la Mission a dispensé à 20 femmes membres de la police une formation sur leur rôle en tant que premières intervenantes sur une scène de crime.

IX. Protection de l'enfance et violences sexuelles liées aux conflits

58. Entre le 17 mars et le 31 mai, la MONUSCO a confirmé 459 violations graves commises par des parties au conflit contre 408 enfants (288 garçons et 120 filles), dont 102 (69 garçons et 33 filles) ont été tués ou mutilés. Les Mai-Mai Apa Na Pale (102) et les ADF (76) étaient responsables de la plupart des violations confirmées. Parmi les acteurs de la sécurité de l'État, les soldats des FARDC seraient responsables de cinq cas de violences sexuelles commises contre cinq filles, de deux cas de meurtre et de mutilation, et d'une attaque contre un hôpital. Un agent de la police congolaise a été déclaré responsable d'un cas de violences sexuelles commises contre une fille, et un membre de l'Agence nationale de renseignements de la mutilation d'un garçon.

59. Au cours de la période considérée, il a été établi que 170 enfants (147 garçons et 23 filles) qui s'étaient enfuis, avaient été séparés des groupes armés ou volontairement libérés par ces derniers avaient été recrutés et utilisés par des groupes

armés. Il a été confirmé que 23 garçons avaient été nouvellement recrutés. Les Maï-Maï Mazembe (25), les factions Nyatura (25) et les Maï-Maï Kipangu (24) seraient les principaux responsables du recrutement et de l'utilisation d'enfants. Aucun autre commandant de groupe armé n'a signé de déclaration unilatérale ou de feuille de route visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et y mettre fin et à prévenir la violence sexuelle contre les enfants. Toutefois, 36 enfants, dont 8 filles, ont été volontairement libérés pendant la période considérée dans le cadre d'engagements déjà pris. La Mission a poursuivi ses échanges avec les commandants en vue d'obtenir de nouveaux engagements.

60. Entre février à avril, au moins 117 adultes (116 femmes et 1 homme) ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits, un chiffre comparable à celui enregistré pour les trois mois précédents (118). Au cours de la période considérée, les groupes armés auraient été responsables de faits dont avaient souffert 89 victimes, les acteurs étatiques, principalement des soldats des FARDC (16 victimes), de 28. Parmi les groupes armés, la CODECO (19 victimes), les Nyatura (19 victimes), les Maï-Maï Apa Na Pale (4 victimes) et les FDLR (4 victimes) auraient été les principaux responsables. La plupart des cas ont été enregistrés au Nord-Kivu (37 %), en Ituri (28 %), au Maniema (13 %), au Tanganyika (11 %) et au Sud-Kivu (10 %).

61. La Mission a poursuivi son dialogue avec les autorités nationales pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits en fournissant un soutien technique à la mise en place d'un système de réparation au profit des victimes ainsi que de programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités des agents de police judiciaire et aux autorités judiciaires militaires en matière de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits et les violations graves. En mai, à Bukavu, la MONUSCO et le PNUD ont organisé une réunion avec les chefs de police dans l'est de la République démocratique du Congo afin que ceux-ci participent davantage à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, renforcent leur appui aux unités opérationnelles et adoptent les bonnes pratiques associées au déploiement d'une équipe de police spécialisée facilitée par le Canada, la République-Unie de Tanzanie et la Suède.

X. Stratégie de retrait et transition

62. Les responsables de la MONUSCO se sont rendus au Tanganyika en avril et ont eu des échanges avec les autorités locales, qui ont sollicité un appui pour élaborer des plans de développement local et d'activités qui seraient menées conjointement avec le système des Nations Unies dans la province. L'équipe de pays des Nations Unies, conjointement avec la MONUSCO, arrête les derniers détails d'un plan de transition conjoint concernant les activités relatives aux programmes pour le Tanganyika avant le retrait de la Mission, conformément à l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Ce plan sera axé sur la sécurité des communautés, le renforcement de la cohésion sociale, la cohabitation pacifique entre les communautés twa et bantoue, et l'accès à la justice, notamment pour les groupes vulnérables. Lors de sa première réunion, tenue le 14 avril, le Comité directeur mixte du Fonds pour la consolidation de la paix a décidé que le montant de 5 millions de dollars alloué à la province du Tanganyika dans le cadre du plan d'investissement prioritaire du Fonds pour la consolidation de la paix pour 2022 devait être utilisé de façon à contribuer à la réalisation des priorités de la transition.

63. Compte tenu de la transition, du retrait de la MONUSCO du Kasai et du Kasai-Central, et de la préparation de la fermeture du bureau de Kalemie, au Tanganyika, les activités de développement ont été intensifiées dans les trois provinces concernées. Les initiatives appuyées par le Fonds pour la consolidation de la paix ont

contribué à percevoir les bénéfices des dividendes de la paix en matière de justice transitionnelle, de gestion des conflits et de cohésion sociale. Ainsi, les travaux de 14 comités locaux de paix et de développement ont été facilités et la Commission vérité, justice et réconciliation de la province du Kasaï ainsi que 24 comités locaux qui aident les jeunes des communautés twa et bantoue à assurer une cohabitation pacifique ont été rendues opérationnelles.

64. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont poursuivi les échanges avec le Gouvernement et les organisations de la société civile en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de transition, notamment pour ce qui est d'atteindre les jalons et indicateurs qui y sont énoncés. En parallèle, les sous-groupes de travail conjoints, sur la transition, sur la protection et les droits humains, sur le désarmement, la démobilisation, le relèvement communautaire et la stabilisation, et sur les réformes institutionnelles, ont continué de travailler à la mise en œuvre du plan de transition et à l'évaluation des progrès. Dans le même temps, les 24 et 25 mai, dans le cadre d'un atelier collectif, des représentants des institutions nationales concernées, de la société civile et d'entités des Nations Unies ont examiné ensemble les progrès et les tendances. Le groupe de travail conjoint, coprésidé par la Représentante spéciale et le Premier ministre, s'est réuni le 1^{er} juin et a approuvé le deuxième rapport d'étape.

XI. Efficacité de la Mission

A. Performance de la Mission

1. Évaluation des performances de la force et de la composante Police

65. Dans le cadre de la stratégie de protection par la projection, la MONUSCO a, entre le 17 mars et le 23 mai, effectué 30 déploiements d'unités de combat, 8 352 patrouilles de jour, 7 289 patrouilles de nuit, 2 220 patrouilles et missions de longue distance, 1 805 patrouilles conjointes, 1 057 escortes et 25 opérations de reconnaissance aérienne. Ces dernières visaient à faciliter la localisation des groupes armés et faciliter la conduite d'opérations offensives en vue de restreindre les mouvements des groupes.

66. Au cours de la période considérée, six unités militaires ont été évaluées, à savoir deux bataillons d'infanterie, deux unités du génie, une unité d'aviation et une unité médicale. La performance de cinq unités a été jugée satisfaisante. En ce qui concerne la sixième, il a été estimé que des améliorations devaient être apportées en matière de formation et de protection des civils. Dans le cadre de ces évaluations, des indicateurs positifs ont été relevés en ce qui concerne le professionnalisme, le moral, les normes élevées pendant les exercices et la discipline du personnel. Des améliorations sont nécessaires dans les domaines suivants : détermination des menaces et des risques concernant la protection des civils, élaboration des plans de protection des civils, points de la situation dans le centre d'opérations, moyens de défense de la base. Les unités prennent des mesures correctrices pour régler les problèmes relevés. Les équipes chargées d'établir l'indice d'efficacité opérationnelle ont également déterminé qu'il fallait accroître le nombre d'équipes de liaison féminine, qui représentent actuellement 9 % de l'effectif total. D'autres questions restant à régler ont trait à l'entretien des logements et des autres installations.

67. Dans le cadre du renforcement continu des évaluations des unités militaires, la composante militaire a effectué des évaluations en cours de mission, qui restent en instance, au moyen de la méthode reposant sur les tâches, normes et indicateurs qui a été mise en application pour les unités d'infanterie. Par ailleurs, la MONUSCO mène

actuellement des évaluations pilotes des unités du génie militaire, de la logistique et d'aviation militaire.

68. Les femmes représentent 25,71 % des officiers d'état-major et des observateurs militaires de la MONUSCO, contre 25,86 % au cours du trimestre précédent, et 5,47 % des membres des contingents, contre 5,44 % le trimestre précédent. Au cours de la période considérée, les équipes de liaison féminines et mixtes ont mené 12 activités, notamment des patrouilles de longue distance et des patrouilles à pied, en tenant compte des questions de genre, afin de répondre aux besoins en matière de sécurité et de protection en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu.

69. Durant la période à l'examen, les forces d'intervention rapide ont participé à des opérations offensives conjointes, notamment l'opération Bali et l'opération Sake, menées contre la CODECO, et l'opération Komanda, contre les ADF, tandis que plusieurs équipes de telles forces ont participé à des opérations conjointes dans le cadre de l'opération Sabiniyo contre le M23. Les premiers membres de la force d'intervention rapide sud-africaine y ont été incorporés le 19 avril. Les autres membres de la force sont arrivés le 15 mai. La reconfiguration de la brigade d'intervention de la force a ainsi été achevée.

70. La MONUSCO a procédé à une évaluation trimestrielle de la performance de 377 policiers hors unités constituées, dont 99 femmes. La note globale de l'évaluation était 74 %, ce qui constitue une augmentation de 1 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent.

71. La performance des huit unités de police constituées au cours du trimestre à l'examen a été jugée satisfaisante. Deux unités s'efforcent de combler les lacunes liées à l'indisponibilité ou à l'obsolescence de certains équipements, pour donner suite aux conclusions d'une inspection réalisée par le Comité de contrôle de la gestion du matériel appartenant aux contingents et des mémorandums d'accord. Les unités de police constituées ont régulièrement mis à jour leurs plans d'urgence et, en mai, elles avaient organisé 1 488 séances de formation consacrées à la protection des civils, à la gestion de l'ordre public, aux armes à feu, au commandement et contrôle et à la sécurité des camps. Au total, 29 inspections opérationnelles ont été réalisées, 138 rapports d'inspection de la formation établis et 5 formations d'initiation organisées pour toutes les unités de police constituées afin de veiller à ce qu'elles soient mieux préparées à faire face aux menaces contre la sécurité et à protéger les civils.

72. Les femmes représentent actuellement 28,2 % des policiers hors unités constituées et 16,3 % des membres des unités de police constituées. Pour atteindre l'objectif fixé, à savoir 25 % de femmes parmi les membres des unités de police constituées d'ici à la fin de 2022, la MONUSCO a évalué les besoins en ce qui concerne les améliorations à apporter aux infrastructures, notamment les logements réservés aux femmes, la création d'un environnement propice, et la promotion du déploiement de femmes dans le cadre de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue (2018-2028).

2. Progrès de la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance

73. La MONUSCO a entrepris sa première évaluation dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance du 12 au 15 avril et a ensuite rendu compte des résultats dans un rapport de performance. Lors de cet exercice, les composantes de la Mission ont examiné conjointement les progrès accomplis au regard des priorités arrêtées, évalué la performance de la Mission selon un ensemble d'indicateurs et a proposé des ajustements opérationnels afin d'améliorer l'exécution du mandat qui lui a été confié. La MONUSCO a également aligné son

système complet de planification et d'évaluation de la performance sur les jalons énoncés dans le plan de transition afin de s'en servir comme point de comparaison pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan.

3. Incidence de la pandémie de maladie à coronavirus sur l'exécution du mandat

74. La MONUSCO a continué à mettre en œuvre des mesures de lutte contre la COVID-19, y compris le confinement des membres du personnel en tenue pendant 14 jours après leur déploiement, tout en donnant la priorité aux activités opérationnelles centrées sur la protection des civils. Au 7 mai, 1 691 membres du personnel des Nations Unies avaient été testés positifs à la COVID-19, dont 1 452 s'étaient rétablis, tandis que le nombre de décès restait inchangé, à savoir 13. Dans le cadre de la campagne de vaccination des Nations Unies pour le personnel de l'Organisation, les personnes à leur charge et le personnel des organisations non gouvernementales internationales, 23 292 doses de vaccin ont été administrées. Au total, 9 182 membres du personnel des Nations Unies et personnes à charge ont été complètement vaccinés (6 125 militaires, 506 membres de la police, 2 399 civils et 152 personnes à charge).

B. Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

75. La MONUSCO a enregistré deux allégations d'exploitation et atteintes sexuelles entre le 1^{er} mars et le 31 mai, dont deux demandes de reconnaissance de paternité, mettant en cause deux membres du personnel civil pour des faits qui se seraient produits en septembre 2020 et janvier 2022. Elle a également reçu 19 plaintes liées à des cas passés d'exploitation et atteintes sexuelles, mettant en cause des membres du personnel en tenue, dont 12 ont trait à des relations d'exploitation à caractère sexuel et 7 à des relations sexuelles, donnant lieu à 2 demandes de reconnaissance de paternité, qui porteraient sur la période allant de 2004 à 2017. Les plaintes, qui n'ont pas encore été confirmées, sont actuellement examinées afin de déterminer si d'autres mesures, le cas échéant, devraient être prises. La spécialiste hors classe des droits des victimes a apporté un soutien selon que de besoin. Le réseau de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui regroupe des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, a reçu 30 plaintes au cours du premier trimestre de 2022.

76. La MONUSCO a continué de renforcer les mesures visant à sensibiliser la population à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et a facilité la communication de l'information, en coordination avec les autorités locales et le réseau local de dépôt et de traitement des plaintes, en particulier à Masisi, où les 19 derniers cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées se seraient produits.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

77. La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies demeurent une priorité, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Au cours de la période considérée, neuf membres du personnel de la MONUSCO ont été tués, dont un Casque bleu par suite d'un acte d'hostilité lors d'une opération menée le 5 avril dans la province de l'Ituri, et huit Casques bleus lors d'un crash d'hélicoptère survenu le 29 mars dans la province du Nord-Kivu. Les activités des groupes armés et les affrontements entre les FARDC et le M23 ont compromis la sûreté du personnel et ont entravé l'exécution de

programmes des Nations Unies. Au total, 129 atteintes à la sécurité touchant le personnel et les installations des Nations Unies ont été enregistrés pendant la période à l'examen, contre 148 au cours du trimestre précédent, dont 19 étaient liées à des conflits armés, 59 à la criminalité, 12 à des troubles civils et 39 à des dangers. Ces faits concernaient 88 membres du personnel recruté sur le plan national (84 hommes et 4 femmes) et 23 membres du personnel recruté sur le plan international (17 hommes et 6 femmes).

XIII. Observations

78. Je salue les efforts que continuent de déployer le Gouvernement, le Parlement et la Commission électorale nationale indépendante pour ouvrir la voie à la tenue d'élections en 2023, dans les délais prévus par la Constitution. L'adoption par l'Assemblée nationale de modifications à apporter à la loi électorale, dont des dispositions susceptibles d'accroître la transparence et de favoriser une plus grande participation de candidates, marque un grand pas en avant vers la mise en œuvre de la parité femmes-hommes conformément à la Constitution. Je suis toutefois préoccupé par l'augmentation des restrictions auquel l'espace démocratique est soumis, notamment par la répression de manifestations pacifiques de l'opposition. Je suis préoccupé également par la décision de l'opposition de boycotter les débats parlementaires et le vote sur la révision de la loi électorale. Le renouvellement contesté de la Cour constitutionnelle est également inquiétant. J'invite toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus sur les prochaines étapes du processus électoral, afin de rétablir la confiance et de désamorcer les tensions politiques croissantes.

79. Il est essentiel que toutes les parties prenantes contribuent à créer des conditions propices à la participation véritable des femmes à toutes les étapes du processus électoral. J'invite instamment, en particulier, les chefs des partis politiques à faciliter l'inscription de femmes et de jeunes sur leurs listes des candidats.

80. Je suis profondément préoccupé par les conséquences que la violence exercée par les groupes armés continuent d'avoir sur les civils, notamment sur les populations vulnérables, dont les femmes, les enfants et les déplacés. Je condamne les attaques persistantes des groupes armés contre les civils, les forces de sécurité congolaises et les Casques bleus. Je demande de nouveau à tous les groupes armés de déposer leurs armes et de participer sans conditions au processus politique. Je salue la nomination des coordinateurs provinciaux du P-DDRCS et j'invite les parties prenantes à élaborer rapidement les plans opérationnels des provinces afin de mettre en œuvre le Programme. Je suis également vivement préoccupé par la multiplication des discours de haine, notamment ceux liés à la résurgence du M23. Je demande instamment à toutes les parties prenantes de condamner les stéréotypes et les discours de haine liés à l'origine ethnique. J'encourage le Gouvernement à traduire en justice les personnes qui font preuve d'un comportement aussi irresponsable.

81. Je salue la détermination des chefs d'État des pays membres de la région de l'Afrique de l'Est à promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans l'est de la République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région, dans le cadre de la stratégie à deux volets définie dans le processus de Nairobi. J'engage instamment tous les groupes armés étrangers en République démocratique du Congo, notamment les ADF, RED Tabara et les FDLR, à désarmer sans conditions et je demande aux groupes armés congolais de participer aux consultations en cours, en vue de déterminer quelles mesures politiques doivent être prises aux fins de la mise en œuvre rapide du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation. Je demande au M23 de cesser immédiatement toutes les hostilités et de désarmer.

82. Je suis vivement préoccupé par la détérioration des relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et j'invite instamment les deux pays à désamorcer les tensions et à régler leurs différends par des moyens pacifiques, dans le cadre des mécanismes régionaux existants et du processus de Nairobi. Je salue la nomination par le Président de l'Union africaine du Président de la République d'Angola, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en vue de faciliter le dialogue entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. L'ONU reste pleinement déterminée à soutenir ses efforts.

83. L'Organisation demeure résolue à travailler en coopération avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes pour créer des conditions propices au retrait progressif et responsable de la MONUSCO, conformément aux jalons définis dans le plan de transition conjoint. Alors que la Mission se prépare à se retirer de la province du Tanganyika de manière responsable, il est essentiel que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies reçoivent les ressources supplémentaires nécessaires pour accroître leur présence et intensifier leurs activités en vue d'aider les autorités de la province et les partenaires locaux à préserver les gains très difficilement acquis en matière de stabilisation. Je demande instamment aux États Membres et aux partenaires de développement d'appuyer le plan de transition récemment établi pour la province du Tanganyika et je les encourage à continuer de soutenir les initiatives de consolidation de la paix dans cette province et ailleurs dans le pays.

84. Je reste fermement attaché à une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies. La Mission et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en partenariat avec les partenaires de réalisation, continuent d'œuvrer à l'application du plan d'action national pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin de veiller à ce que les membres de leur personnel soient pleinement responsables de leurs actes. J'invite instamment les États membres et les donateurs à continuer d'appuyer le plan d'action en proposant des modalités de financement prévisible et durable.

85. Je suis profondément troublé par les menaces persistantes qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires. Leur sûreté et leur sécurité sont essentielles pour assurer l'exécution du mandat de la Mission et pour fournir une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin. Je condamne fermement le meurtre d'un soldat de la paix qui s'était mis en danger pour protéger des civils qui étaient exposés à la violence. Par ailleurs, je déplore fortement le décès de huit casques bleus, qui se trouvaient à bord de l'hélicoptère qui s'est écrasé le 29 mars, et je réaffirme ma détermination à veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour faire la lumière sur les circonstances de ce crash. J'adresse de nouveau mes condoléances aux familles de tous les soldats de la paix tombés au champ d'honneur. Je condamne énergiquement toutes les attaques contre les soldats de la paix et rappelle que celles-ci peuvent constituer des crimes de guerre et que les menaces et les attaques contre le personnel et les biens humanitaires constituent des violations du droit international humanitaire. J'invite les autorités congolaises à enquêter sur ces faits et, s'il y a lieu, à traduire les responsables en justice.

86. Enfin, je tiens à remercier ma représentante spéciale, Bintou Keita, de ses efforts et de son esprit d'initiative. Je tiens également à rendre hommage à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et au Bureau de mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et les remercier d'œuvrer sans relâche pour l'instauration de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo.

Carte

